



Assurance Vie

Aviva Multi Bonus 2019,

Une solution pour ceux qui cherchent
à doper leur épargne

Offre soumise à conditions, valable du 4 juillet 2018 au 28 juin 2019⁽¹⁾

En 2018 et 2019, avec Aviva Multi Bonus 2019⁽²⁾, **augmentez de 40% le rendement de la part de votre prochain versement investie sur le support en euros Aviva Actif Garanti**, moyennant l'investissement de 50% minimum de ce versement sur un ou plusieurs supports en unités de compte, qui permettent de chercher à profiter du potentiel des marchés financiers, **mais présentent un risque de perte en capital⁽³⁾**.

Ce bonus de rémunération est **accessible** tant lors d'un **versement** que d'un **arbitrage**.

Comment bénéficier d'Aviva Multi Bonus 2019⁽²⁾ ?

À l'occasion d'un **versement**

Vous effectuez un versement de 35 000 € minimum sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation Aviva Vie bénéficiant de cette offre.

La part investie sur des supports en unités de compte⁽³⁾ déterminera le niveau du bonus dont bénéficiera la part investie sur Aviva Actif Garanti, sous réserve qu'il n'y ait pas eu d'arbitrage vers ce support en euros durant la période du « Bonus » :

40% de rendement supplémentaire si la part investie en unités de compte est au minimum égale à 50%

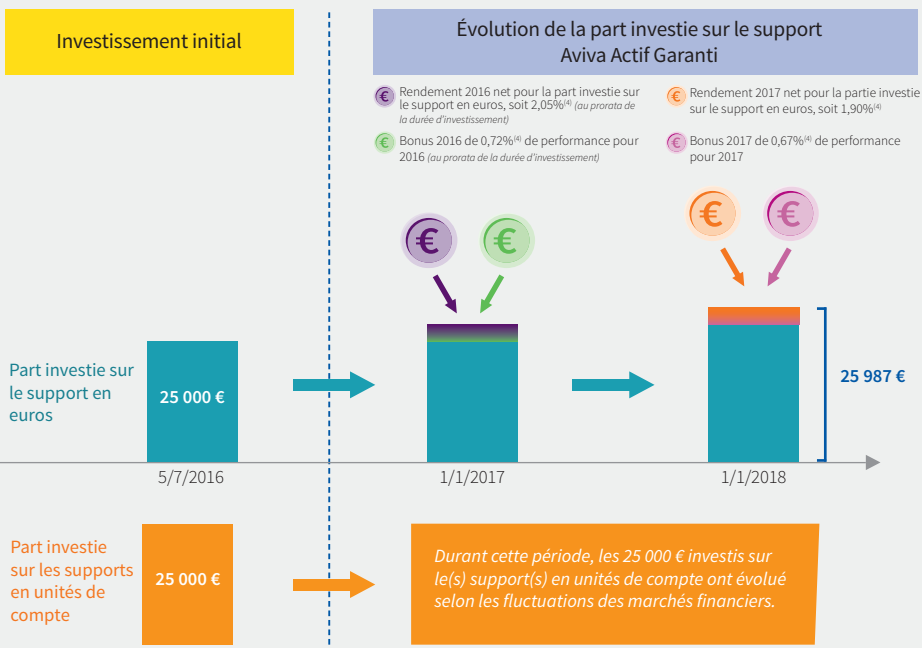
◀ **OU** ▶

25% de rendement supplémentaire si la part investie en unités de compte est au minimum égale à 30%

Exemple de l'impact du « Bonus » sur la part investie sur Aviva Actif Garanti pour une cliente qui aurait bénéficié d'un bonus de 35% dans le cadre de la précédente opération « Aviva bonus 2017 » :

Madame Cliente a investi 50 000 € sur un contrat d'assurance vie Aviva le 5/07/2016 dont 50% en unités de compte.

Investissement initial





Par un simple arbitrage

Si vous êtes détenteur d'un contrat Aviva Vie pouvant bénéficier de cette offre, il vous suffit d'effectuer un arbitrage **gratuit** de 5 000 € minimum, depuis les supports Aviva Actif Garanti ou Aviva Monétaire ISRA, vers un ou plusieurs supports en unités de compte ⁽³⁾ (hors Aviva Monétaire ISRA). Si la proportion d'unités de compte dans votre arbitrage est supérieure à 50%, **la part de cet arbitrage restant investie sur le support en euros Aviva Actif Garanti bénéficiera d'une rémunération complémentaire de 40%**.

Exemple

Vous avez investi 50 000 € sur un contrat d'assurance vie d'Aviva Vie : 40 000 € sur le support en euros et 10 000 € sur des supports en unités de compte. Vous souhaitez augmenter la part d'unités de compte dans votre contrat pour la porter à 20 000 €.

En effectuant un arbitrage de 20 000 € dont 10 000 € sur les unités de compte choisies, les 10 000 € restant investis sur Aviva Actif Garanti bénéficieront d'une rémunération majorée de 40%.

- Votre bonus s'appliquera en date de valeur du 31 décembre 2018 et/ou du 31 décembre 2019, au prorata de la durée d'investissement, sur la somme affectée au support en euros Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'offre et toujours investie aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices.
- En cas de rachat ou d'arbitrage des unités de compte choisies dans le cadre de l'opération vers Aviva Actif Garanti ou de mise en place d'une avance entre la date du versement ou de l'arbitrage et le 31 décembre 2018 et/ou le 31 décembre 2019, le bonus pourra être en tout ou partie perdu (*voir conditions détaillées de l'offre dans l'annexe contractuelle*).

(1) Aviva Vie mettra fin par anticipation à l'opération si des évolutions des dispositions réglementaires concernant les taux garantis le nécessitent. De même, Aviva Vie clôturera par anticipation l'opération portant sur les versements et celle portant sur les arbitrages dès lors que le montant de l'enveloppe allouée à l'opération considérée sera atteint. Il a été dressé un procès-verbal du montant des enveloppes allouées par un Huissier de Justice.

(2) Offre soumise à conditions, réservée aux nouveaux versements d'un montant minimum de 35 000 € et aux arbitrages d'un montant minimum de 5 000 €, effectués entre le 4 juillet 2018 et le 28 juin 2019, uniquement pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation bénéficiant de cette offre. Les sommes investies sur le support Aviva Actif Garanti au titre des versements/arbitrages effectués dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2019 toujours investies au 31 décembre 2018 et/ou au 31 décembre 2019 et aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices pourront bénéficier d'un complément de rémunération de 40% ou 25% pour les versements, ou de 40% pour les arbitrages, du taux de rendement global du support Aviva Actif Garanti, sous réserve qu'une part minimum du versement (fixée à 50% ou 30% selon l'option choisie) ou de l'arbitrage (fixée à 50%) soit affectée aux unités de compte éligibles à l'opération et le demeure jusqu'au 31 décembre 2018 et/ou jusqu'au 31 décembre 2019. Le détail des conditions de l'offre est précisé dans l'annexe contractuelle. Le taux de rendement global s'entend net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur.

(3) Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(4) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Taux nets des frais de gestion annuels maximums de 1% prévus sur le support Aviva Actif Garanti pour les contrats ouverts en affaire nouvelle, bruts des prélèvements sociaux et fiscaux dus selon la législation en vigueur et hors coût des garanties optionnelles éventuellement souscrites.



aviva.fr  

Aviva Vie
Société anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation
au capital de 1 205 528 532,67 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
732 020 805 R.C.S. Nanterre



Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 15/06/2018.